Édition de lecture | 2026-11-20

IA pratique pour les services financiers — Gouvernance des données

Harbour Think Tank, Caribbean AI Association, under the leadership of Adrian Dunkley | 2026-11-11

Édition de lecture abrégée du document préparé par le Harbour Think Tank de la Caribbean AI Association sous la direction d’Adrian Dunkley. Elle reprend la révision du 11 novembre 2026, les dix propositions et les limites d’intervention.

Édition de lecture abrégée du document préparé par le Harbour Think Tank de la Caribbean AI Association sous la direction d’Adrian Dunkley. Elle reprend la révision du 11 novembre 2026, les dix propositions et les limites d’intervention.

Qui décide

Les propriétaires des données et responsables de rapports définissent usages permis, traçabilité et qualité. Les gestionnaires habilités gardent la main sur accès, effacement, fusion d’identités et communication.

Dix usages et leurs contrôles

01. Catalogue. Préparer les fiches avec finalité, responsable, champs, sensibilité et fréquence de mise à jour. Faire valider les entrées avant publication. Niveau 1.

02. Définitions divergentes. Comparer inclusions, exclusions et périodes d’un terme dans plusieurs rapports. Le responsable valide une définition datée. Niveau 0.

03. Traçabilité. Relier sources, transformations et champs à leurs preuves. L’ingénierie vérifie les liens et signale les étapes manquantes. Niveau 1.

04. Règles de qualité. Transformer les définitions validées en contrôles sur valeurs, dates et rapprochements. La qualité approuve exceptions et tests. Niveau 0.

05. Conservation. Comparer les catégories du catalogue au calendrier approuvé et aux gels juridiques. Archives et juristes décident de la conservation ou de la disposition. Niveau 1.

06. Champs sensibles. Classer métadonnées et échantillons permis dans une file restreinte. La confidentialité vérifie séparément omissions et faux positifs. Niveau 1.

07. Demandes d’accès. Vérifier finalité, rôle, données et durée, puis demander les pièces manquantes. Une personne habilitée décide de l’autorisation. Niveau 1.

08. Partage de données. Rassembler finalité, champs, destinataires, lieux, délais et garanties. Juristes et confidentialité examinent avant tout transfert. Niveau 0.

09. Doublons possibles. Présenter preuves favorables et contraires pour chaque paire déjà signalée. Le gestionnaire décide et conserve les enregistrements d’origine. Niveau 0.

10. Collection pour un assistant. Recenser documents approuvés, versions périmées et restrictions. Le responsable teste questions permises et refus avant activation. Niveau 1.

Préparer et valider un essai

Au niveau 0, l’assistant répond à une demande et une personne exécute chaque étape. Au niveau 1, il rassemble les éléments autorisés et prépare un brouillon. Il ne transmet aucun message et ne modifie aucun système. Consigner source, version de la consigne, autorisations, réviseur et critère d’arrêt.

Garder identifiant et version de source avec chaque lien proposé. Tester des paires étiquetées, un champ sensible omis et une collection comprenant un document périmé et un document restreint. Distinguer fusions erronées, doublons manqués et étiquettes superflues. Le responsable reproduit le rapport et le refus attendu.

Mesure et limites

Comparer des tâches équivalentes au processus courant. Consigner taille d’échantillon, temps de préparation, vérification et correction, défaillances importantes, autorisations et atteintes à la confidentialité. Inclure licence, intégration, formation, supervision et coût par exécution selon le cas. Les scores servent à choisir des essais. Le document ne rapporte aucun rendement mesuré dans un établissement. Le texte intégral présente consigne initiale, outils possibles, compétences et méthode pour chaque cas.

Références

[1] Caribbean AI Association. Think Tanks. Harbour programme remit. Accessed 26 October 2026.

[2] Office of the Information Commissioner, Jamaica. Data Protection Standards. Accessed 26 October 2026.

[3] Basel Committee on Banking Supervision. 2013. Principles for effective risk data aggregation and risk reporting. January; scope, paragraphs 13–19 (pages 3–4), and Principles 1–3 (pages 6–9).

[4] Basel Committee on Banking Supervision. 2026. Implementation of the Principles for effective risk data aggregation and risk reporting. Newsletter 36, 6 January. Informational publication.

[5] Agent Skills. Agent Skills Overview. Accessed 10 November 2026.

Cette édition abrégée accompagne le texte intégral en anglais.

Édition en anglais (PDF)